Nomenclature des zones :

Les zones **U**rbaines :

U1 : zone urbaine la plus ancienne et la plus dense du bourg et des hameaux
U2 : Extensions urbaines du bourg et des hameaux
U3 : Extensions urbaines diffuses
UE : Secteur à vocation d'équipements

Les zones **A U**rbaniser :

AU : extensions à des fins d'habitat
AUe : extensions à des fins de créations d'équipements publics ou d'intérêt général
AUo : extensions futures à vocation d'habitat nécessitant une révision du PLU

Les zones **A**gricoles :

A : zone agricole faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur et du potentiel agronomique, biologique et économique
A1 : zone agricole dans laquelle des habitations sont présentes
A2 : secteur habité (sans caractère agricole), à l'intérieur de grands espaces agricoles ou quelques constructions sont autorisées

Les zones **N**aturelles :

N : zone naturelle à préserver
N1 : zone naturelle dans laquelle des habitations sont présentes
N2 : zone naturelle pouvant recevoir des installations sportives et de loisirs
N3 : zone naturelle pouvant recevoir des activités touristiques
N5 : zone prévue pour la création d'une station d'épuration
N7 : zone dédiées aux jardins familiaux

Légende :

Trames et figurés réglementaires du PLU :

- Limites de zone
- Emplacements réservés *(art.L123-1.8° du Code de l'urbanisme)*
- Espace Boisé Classé *(EBC)* *(art.L130-1° du Code de l'urbanisme)*
- Inventaire du patrimoine recensé au titre de la "loi Paysages" *(art.L123-1.7° du Code de l'urbanisme)*
- Bâtiments susceptibles de changer de destination *(art.L.123-3.1 du Code de l'urbanisme)*
- Secteur de mixité sociale soumis à l'article L.123.1.5.16 du Code de l'urbanisme dont les modalités sont définies à l'article 2 du règlement des zones concernés
- Secteur soumis au Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi Dadou)

Liste des Emplacements Réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire
1	Equipement public	Commune
2	Elargissement de la voirie Emprise 2m	Commune
3	Extension du cimetière	Commune
4	Création d'un cheminement piéton Emprise 3m	Commune
5	Equipement public	Commune
6	Extension de la station d'épuration	Commune
7	Création de voirie Emprise 5m	Commune
8	Création d'un cheminement piéton Emprise 3m	Commune
9	Création d'une voirie Emprise 6m	Commune
10	Création d'une voirie Emprise 4m	Commune

Inventaire des bâtiments agricoles patrimoniaux susceptibles de changer de destination
(art. L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme)

Numéro	Lieu dit	Parcelles	Typologie
1	La Métairie Neuve	D 710	Ancien corps de ferme
2	La Pradelle	D 853	Ancien Corps de ferme
3	Teulier	D 1268	Grange
4	Teulié	D 1260	Grange
5	Teulié	D 1271	Grange
6	Mas de Bonnes	B 349	Ancien corps de ferme
7	Mas de Bonnes	B 880	Ancien corps de ferme
8	L'Ormière	B 977	Ancienne grange
9	Les Peyrouses	J 789	Ancien corps de ferme
10	Janas	J 566	Ancienne maison d'habitation
11	La Ganelle	I 195	Ancien corps de ferme
12	La Capelle	I 172	Ancienne maison et grange
13	Fontoulière	I 497	Grange
14	Le Menchou	H 4	Grange
15	Le Bourriou	E391 – E405	Grange
16	Pradelas	E 278	Ancien corps de ferme
17	Au Pradelas	G 153	Grange
18	Raffialou	G 184	Grange et dépendance
19	Le Rieunier	F660 - F1079	Grange
20	Le Rieunier	F 512	Dépendance
21	Naroquet	F1081	Grange
22	Rouquet	E 546	Grange
23	Manavit-Bas	F 164	Ancien hangar
24	Manavit-Bas	F 159	Ancienne maison d'habitation
25	Grange de St Jean	F 693	Ancienne maison d'habitation
26	Laganelle	I 211	Cave
27	Alauzet	C325	Ancienne maison d'habitation
28	Alauzet	C324	Ancienne étable et grange
29	Fountouilleyre	I854	Ancienne étable
30	Combes	D 494	Ancienne étable
31	Combes	D 494	Ancienne étable et grange
32	Le Triol	D 1707	Ancienne entrepôt agricole
33	Teulier	D 1272	Ancienne grange

Inventaire Loi Paysage (Art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Les Eglises

Numéro	Lieu dit	Parcelles	Typologie
E1	Eglise Notre Dame du Saule- Le Bourg	D310	Eglises
E2	Eglise Notre Dame - Le Bourg	D292	Eglises
E3	Eglise St-Jean Baptiste - Gabriac	D1290	Eglises
E4	Eglise St-Jean du Vigan – Saint-Jean	F735	Eglises
E5	Eglise St-Pierre de Bezeille – Saint-Pierre	G 100	Eglises

Les Pigeonniers

Numéro	Lieu dit	Parcelles	Typologie
P1	Ambialet	B 322	Pigeonniers
P2	Balagès	J 449	Pigeonniers
P3	Le Bourg	D 1607	Pigeonniers
P4	Boussels	A 9	Pigeonniers
P5	Boutounet	J 407	Pigeonniers
P6	Bouyssou Redon	J 265	Pigeonniers
P7	Les Calvels	D 1212	Pigeonniers
P8	La Carayrié	I 796	Pigeonniers
P9	La Carayrié	I 796	Pigeonniers
P10	Courtade	C 696	Pigeonniers
P11	Faget	D 593	Pigeonniers
P12	Faounié	J 539a	Pigeonniers
P13	Faounié	J 394a	Pigeonniers
P14	Fontanille	B 544	Pigeonniers
P15	Fontrouge	A 83	Pigeonniers
P16	Fontrouge	A 87	Pigeonniers
P17	Treilhou	A 217	Pigeonniers
P18	La Jurantié	C 982	Pigeonniers
P19	Mas de Bounes	B 374	Pigeonniers
P20	Missère	J 147a	Pigeonniers
P21	Le Moulin à vent	E 1192	Pigeonniers
P22	Peyrousses	J 789	Pigeonniers
P23	Piol	C 158	Pigeonniers
P24	Le Tenchou	I 423	Pigeonniers
P25	Teulié	D 1242	Pigeonniers

Planche du Zonage

Département du Tarn

Commune de Cadalen

Plan Local d'Urbanisme

Echelle : 1 / 10000

MODIFICATION N°1 du PLU

CITADIA
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 Montauban
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
sud-ouest@citadia.com

Vu pour être annexé à l'enquête publique du projet de modification n°1 du PLU de Cadalen